

Fiche descriptive de l'indicateur de qualité et de sécurité des soins

Suivi du poids en HAD

Définition	Cet indicateur, présenté sous la forme d'un taux de conformité, évalue le suivi du poids à partir de la pré-admission chez le patient adulte.
Justification	En France, le dépistage des troubles nutritionnels s'inscrit dans les priorités de santé publique. Il fait partie du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et une expertise conduite par le ministère de la santé préconise le calcul de la perte de poids avant l'admission et un calcul de l'IMC¹. Le recueil de cet indicateur est obligatoire 2010 pour les établissements de santé ayant une activité HAD. La conception de cet indicateur a été réalisée dans le cadre du projet COMPAQH. Sa pertinence et ses qualités métrologiques ont été testées et validées par les développeurs².
Utilisations	▪ Objectif de performance à atteindre fixé à 80 % (8 dossiers sur 10) ▪ Pilotage interne dans les établissements de santé ▪ Procédure de certification en établissement de santé ▪ Incitation financière à la qualité (se référer à l'arrêté)
Type d'indicateur	▪ Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements ▪ Indicateur de type taux ▪ Pas d'ajustement sur le risque.
Numérateur	Nombre de séjours de patients adultes pour lesquels sont retrouvés : ▪ une notification du poids, au plus tard dans les 7 jours suivant l'admission, accompagné d'une autre mesure du poids dans les 15 jours suivant la 1ère mesure ; OU ▪ la mention de la recherche de la variation du poids à l'entrée entre la pré-admission et les sept premiers jours suivant l'admission
Dénominateur	Nombre de séjours évalués.
Echantillon	L'indicateur est calculé sur un échantillon aléatoire de 60 séjours.
Critères d'inclusion	▪ Séjours d'au moins 8 jours non précédés par un autre séjour dans le mois précédent, ni suivis par un autre séjour dans le mois qui suit.
Critères d'exclusion	▪ Séjours inférieurs ou égal à 7 jours ; ▪ Séjours des patients ayant moins de 18 ans au moment du séjour ; ▪ Séjours précédés et/ou suivi par un autre séjour sur une période d'un mois ; ▪ Séjours avec un GHPC erreur ; ▪ Séjours de patientes prises en charge en obstétrique (<i>surveillance de grossesse à risque, retour précoce à domicile, post-partum pathologique</i>) ;

¹ Mise en place d'une politique nutritionnelle dans les établissements de santé, Rapport de mission de Monsieur le Pr Ricour, DHOS, Ministère de la santé, Décembre 2002.

² <http://www.compahpst.fr/fr/>

	▪ Séjours de patients pris en charge en soins palliatifs au cours des 21 premiers jours du séjour.	
Mode d'évaluation de l'indicateur	L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire. L'évaluation du suivi du poids à partir de la pré-admission chez le patient adulte est recherchée sur tous les supports datés dans la période entre la pré-admission et les 7 premiers jours suivant l'admission. Le critère est conforme si : ▪ Une notification du poids dans la période entre la pré-admission et les 7 premiers jours suivant l'admission ET une autre mesure du poids dans les 15 jours suivant la 1ère (<i>si applicable</i>) ; OU ▪ la mention de la recherche de la variation du poids avant l'hospitalisation entre la pré-admission et les 7 premiers jours suivant l'admission est retrouvée dans le dossier du patient adulte dans la période.	
	Algorithmes de calcul de l'indicateur Suivi du poids en HAD*	
	Variable	Algorithme
Poids suivi au cours du séjour ou mention de variation du poids à l'entrée tracé dans le dossier		
$\text{Pourcentage de dossiers} = \frac{\sum_{i=1}^{60} [\text{num IND DTN } i]}{\sum_{i=1}^{60} [\text{den IND DTN } i]}$	Dossier i : [num IND DTN]	Si ([DTN_1] = 1 Et ([DTN_2] = 1 Ou [DTN_2] = vide)) Ou [DTN_3] = 1 Alors [num IND DTN] =1 Sinon [num IND DTN] = 0 FinSi
	Dossier i : [den IND DTN]	Si [DTN_1] = 1 ou [DTN_1] = 0 Alors [den IND DTN] =1 SinonSi [DPA_16] = 1 (exclusion de l'indicateur DTN)" Ou [DPA_17] = 1 (exclusion de l'indicateur DTN)" Alors : [den IND DTN] =0 FinSi

* L'acronyme de l'indicateur « Suivi du poids » est DTN

Historique de l'indicateur « Suivi du poids »

Rappel sur le développement de l'indicateur

Depuis 2010, le recueil de l'indicateur DTN concerne les établissements ayant une activité HAD.
Depuis 2022 cet indicateur est proposé en recueil facultatif.
Pas de recueil en 2020 et 2021 du fait de la crise COVID.

Modifications de l'indicateur en 2024

Pas de modifications en 2024